

14.10.2021 – 14:00 Uhr

swissuniversities met en garde contre une interdiction de la médecine et de la recherche

Berne (ots) -

L'acceptation de l'initiative pour l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine empêcherait notamment la recherche biomédicale et de nouveaux traitements médicaux. La qualité élevée des soins de santé et la recherche responsable menée en Suisse au service de la population et de l'environnement sont ainsi mises en jeu.

L'[initiative](#) populaire fédérale " Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès " entend interdire toute forme d'expérimentation sur des animaux et des êtres humains ainsi que l'exportation et l'importation de produits tels que des médicaments, pour lesquels des essais ont été effectués sur des animaux et/ou des êtres humains. L'adoption de l'initiative entraînerait donc *de facto* une interdiction de la médecine et de la recherche.

Interdiction de la médecine

L'initiative empêcherait que des êtres humains et des animaux puissent bénéficier en Suisse des progrès médicaux à venir. De nouveaux traitements mis au point grâce aux progrès médicaux et scientifiques, ne seraient en effet plus disponibles. Ces traitements ne pourraient servir ni à la population suisse ni aux animaux domestiques, aux animaux de rente ou à d'autres animaux. Des méthodes de diagnostic et de traitements pouvant soulager les souffrances et sauver des vies seraient interdites dans les centres hospitaliers universitaires, les cliniques ainsi que dans les cabinets médicaux et vétérinaires.

Interdiction de la recherche

La recherche avec des animaux et les essais cliniques avec des êtres humains constituent une condition préalable au progrès et aux innovations dans de nombreux domaines : les résultats profitent notamment à la médecine humaine et vétérinaire, à l'environnement, à l'agriculture ainsi qu'à la recherche comportementale et fondamentale. L'acceptation de l'initiative rendrait impossibles les recherches impliquant des animaux et des êtres humains. Cela constituerait également une entrave pour certaines disciplines des sciences humaines, comme les études en psychologie ou en pédagogie.

Recherche responsable

La législation suisse sur l'expérimentation animale fait partie des plus strictes au monde. Les bases légales actuelles garantissent une recherche éthiquement acceptable. Lors d'expériences sur les animaux, les chercheurs sont tenus sur le plan moral et juridique d'appliquer le principe des 3R (Replace, Reduce, Refine). Ce principe exige que les essais sur les animaux ne soient autorisés que si aucune méthode alternative n'existe, que le nombre d'animaux soumis à l'expérimentation est limité au minimum nécessaire, et enfin que si les méthodes expérimentales et les conditions de détention sont les moins contraignantes possible. Le but des chercheurs n'est pas de travailler sur des animaux, mais de comprendre et de traiter les maladies par exemple. Le recours à des modèles animaux reste indispensable pour la recherche sur les maladies graves ainsi qu'au développement de nouveaux traitements et procédés médicaux destinés à sauver des vies et soulager les souffrances. Dans le cas du SARS-CoV-2 (" coronavirus ") par exemple, aucun vaccin n'a pu et ne peut être autorisé pour les êtres humains sans avoir été préalablement testé de manière fiable sur des animaux et des êtres humains.

La recherche médicale sur l'être humain a pour but de comprendre les causes, l'évolution et les conséquences des maladies, ainsi que d'en améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement. La loi fédérale relative à la recherche sur l'être humain (LRH) vise à " protéger la dignité, la personnalité et la santé de l'être humain dans le cadre de la recherche ". Elle garantit notamment que la recherche clinique place les intérêts de l'individu au-dessus de ceux de la science et de la société. La [déclaration d'Helsinki](#) a été également signée par la Suisse.

Compte tenu de ces considérations, swissuniversities recommande de rejeter l'initiative, dont la mise en oeuvre aurait des conséquences extrêmes et préjudiciables pour la santé humaine et animale, la recherche, le savoir et l'innovation.

Vous trouverez [ici](#) des informations complémentaires.

Contact:

Josefa Haas, Responsable communication
communications@swissuniversities.ch
www.swissuniversities.ch